

## **Administration territoriale de l'Etat (ATE)**

### **Contribution de la CGT**

Depuis de nombreuses années, une politique de restructuration brutale des services territoriaux de l'Etat est engagée sans aucun débat public. Cette "réforme" a conduit au recul de la place et du rôle de l'Etat, des missions publiques et des solidarités qui y sont liées.

La CGT a combattu ces orientations. Le nouveau gouvernement prenant acte du rejet massif de cette politique s'est engagé dans une nouvelle démarche avec l'ATE. Mais dans les faits, les personnels ne voient pas les réels changements, d'autant que les mêmes orientations sont à l'œuvre, en particulier dans les ministères dits non prioritaires, avec la poursuite des restructurations initiées par la RGPP, les suppressions d'emplois comme les abandons de missions.

### **Plus de 10 ans de réformes qui ont conduit au recul du service public**

#### **De Rate en Reate et ATE aujourd'hui, quel changement?**

Les mesures de réorganisation engagées dans le cadre de la RGPP ont aggravé les effets des suppressions d'emplois et conduit à des pertes d'efficacité des services de l'Etat.

Par voie de conséquence, des missions ne sont plus ou mal accomplies. La CGT a alerté les gouvernements successifs et demandé des changements de cap. Ainsi, il a fallu la multiplication et l'exacerbation des crises alimentaires, sanitaires, ... pour une prise en considération des services de contrôle.

#### **Une perte de lisibilité des nouveaux services**

L'utilisateur comme les élus ne se retrouvent pas dans les nouveaux sigles, ainsi la "Direccte" ou la "DDCSPP" qui regroupent les missions les plus diverses.

#### **Une dégradation des conditions de vie et de travail**

Les effets des suppressions d'emplois et une gestion de l'emploi sur le court terme se traduisent par des blocages des mobilités et des déroulements de carrière, la dégradation des conditions de travail, le développement de phénomènes de harcèlement et le non respect des personnes sur les lieux de travail. Massivement, les agents comme les personnels d'encadrement, constatent le recul du service public et s'interrogent sur l'avenir des services.

La CGT appelle à tourner la page de la régression du service public pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui.

## **Les propositions de la CGT**

### **Pour l'exercice des missions :**

#### **- des services de l'Etat dans les territoires pour le progrès social**

L'action des services de l'Etat dans les territoires doit être réorientée pour agir contre la crise et promouvoir des réponses de progrès social (politiques de réindustrialisation, d'emploi, d'aménagement du territoire, de cohésion sociale, de développement de la culture, de lutte contre la fraude, de contrôle...).

#### **...dans la complémentarité d'action avec les services des collectivités territoriales**

L'action des services territoriaux de l'Etat doit se conjuguer à celles des collectivités territoriales. Dans plusieurs domaines, des solutions innovantes devraient permettre de développer les coopérations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

#### **-l'égalité de traitement du citoyen sur tout le territoire**

La CGT réaffirme le besoin de politiques publiques qui doivent s'appliquer à l'ensemble des territoires en tenant compte de leur diversité. Cela passe par la reconstruction de liaisons entre administrations centrales, directions régionales et directions départementales.

#### **-Des services territoriaux dans la proximité**

La CGT revendique le maintien de services publics de l'Etat de pleine compétence et de proximité (au niveau infra-départemental, départemental, régional). Une reconquête est même nécessaire dans les banlieues et les zones rurales. La CGT conteste la mise en place des maisons de services au public envisagées dans les projets de loi de décentralisation qui s'inscrivent dans le mouvement de privatisation des services publics.

Ces éléments appellent un nouveau rôle des préfets, au plan régional et départemental, pour coordonner l'action des services de l'Etat au service de l'intérêt général, dans le respect de l'égalité de traitement et des valeurs du service public. Cela implique en particulier de revoir le décret du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets.

### **Des moyens pour le service public**

#### **- l'arrêt des suppressions d'emplois, c'est urgent!**

Il est indispensable de porter un coup d'arrêt aux hémorragies d'emplois qu'ont subies les services territoriaux de l'Etat. Il s'agit tout au contraire de recenser les besoins en effectifs et en recrutement pour accomplir les missions.

La CGT demande une nouvelle politique de l'emploi avec un plan pluriannuel de recrutement, la requalification des emplois, la titularisation des non-titulaires, des droits nouveaux en matière de mobilité choisie dans le respect des prérogatives des commissions administratives paritaires.

## **-des budgets pour la mise en œuvre des missions publiques**

Les services doivent disposer des crédits de fonctionnement, d'intervention et d'investissement nécessaires pour assurer des conditions de travail décentes, moderniser les outils de travail, soutenir l'activité économique et le secteur à but non lucratif.

## **Des droits nouveaux pour les personnels et les usagers-citoyens**

Il est indispensable de procéder rapidement à un bilan contradictoire sur l'efficacité sociale des réformes passées, des externalisations et d'inventorier les besoins nouveaux de services publics.

### **Pour les personnels,**

Un aspect de la démocratisation passe par le renforcement des garanties statutaires des fonctionnaires. Les personnels doivent pouvoir être informés et concertés sur l'ensemble des politiques qui les concernent. Des droits nouveaux d'intervention doivent être reconnus pour les personnels de la Fonction publique avec la création de lieux de dialogue social au plan départemental et régional.

### **Pour les usagers,**

La CGT demande la mise en place de conseils territoriaux associant les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations syndicales représentatives, des usagers, des acteurs économiques et associatifs.

Ces conseils seraient en lien avec le Conseil commun au niveau national et pourraient être saisis pour avis par ce dernier.

Les conseils territoriaux doivent être saisis de tout projet d'organisation de services publics et doivent pouvoir donner leur avis sur les besoins nouveaux.

**La CGT demande que les décisions sur l'ATE soient précédées de l'ouverture d'une négociation, transversale tant au niveau de la Fonction publique qu'au plan ministériel.**